

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX
Dixième session
Quito, Equateur, 29 mai - 6 juin 1991

Distr. GEN.
ITTC(X)/19
6 juin 1991
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

DECISION 6(X)

CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL CHARGE D'ELABORER DES DIRECTIVES
POUR LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DES FORETS DE PRODUCTION

Le Conseil international des bois tropicaux,

Ayant pris note du rapport sur les travaux du Comité permanent du reboisement et de la gestion forestière à sa huitième session, tels que consignés dans le document PCF(VIII)/20;

Approuve la recommandation de constituer et de financer les activités d'un groupe de travail chargé de formuler des recommandations et des principes en vue de l'élaboration de "Directives pour la conservation de la diversité biologique des forêts de production";

Prie le Directeur exécutif de prendre les dispositions nécessaires pour que ce groupe se réunisse avant la prochaine session du Conseil;

Autorise le Directeur exécutif à affecter dans le budget administratif les crédits nécessaires pour couvrir les frais des représentants des Gouvernements Membres qui feront partie du groupe de travail.

/...

ANNEXE 1

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE D'ELABORER DES DIRECTIVES
POUR LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DES FORETS DE PRODUCTION

Le Groupe de travail préparera un projet de directives pour la conservation de la biodiversité dans les forêts de production, destinées à compléter les "Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles" et les "Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts artificielles dans les tropiques", et soumettra ce projet à la prochaine session du Conseil.

Ces directives devraient décrire les principes visant à assurer le maintien de la diversité biologique et des fonctions écologiques des forêts tropicales aménagées. Pour ses délibérations, le Groupe tiendra compte des quatre documents de l'OIBT ci-dessous :

- Stratégies réalistes de conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales humides [PCF(VIII)/11]
- Etat de conservation des bois tropicaux commercialisés [PCM(VIII)/7]
- Questions de conservation liées à la diversification des essences exploitées pour leur bois [PCF(VIII)/10]
- L'OIBT et la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales : Questions et éléments suggérés d'un plan d'action (Projet d'exposé commandé par l'OIBT en vue de la conférence CNUED de 1992)

Le Groupe de travail devrait également tenir compte des travaux d'autres organisations dans ce domaine, notamment de ceux qui ont été entrepris par la FAO en ce qui concerne la conservation des ressources génétiques végétales.

Le Groupe de travail sera composé de représentants des Membres consommateurs et producteurs, des ONG pour l'environnement, du commerce international du bois et des institutions de l'Organisation des Nations Unies. Il se réunira une fois pour examiner une documentation préparée et distribuée à l'avance par l'UICN et élaborera une proposition de directives aux fins de soumission au Secrétariat de l'OIBT en temps utile pour être inscrite à l'ordre du jour de la session de Yokohama de 1991.
